

ENQUÊTE SALAIRES

Types de résultats

2016

1. Résultats enquête salaires partie métiers

■ Présentation de l'enquête

L'UIMM réalise une enquête sur les rémunérations des salariés cadres et non-cadres auprès des entreprises de la métallurgie. Cette enquête permet des indications sur les salaires par métier.

L'échantillon étudié est de 1 800 établissements de toutes tailles représentant 200 000 salariés.

■ Exemple de résultats

Filières	Emplois génériques	Salaire annuel de base			Salaire annuel + primes			Effectifs
		1 ^{er} décile	Médiane	9 ^e décile	1 ^{er} décile	Médiane	9 ^e décile	
Acheter - Commercialiser								
Achat	Technicien achat	26 063	32 233	40 186	29 726	36 753	46 326	1 902
	Acheteur	35 267	44 447	60 387	36 920	47 447	65 541	960
	Responsable/ Directeur achat	43 385	59 251	92 912	46 193	63 849	107 900	6 164
Produire - Réaliser								
Chaudronnerie Tôlerie Tuyauterie	Opérateur Chaudronnier - tôlier	18 601	20 949	23 879	19 798	23 194	26 487	333
	Opérateur Tuyauteur	18 564	20 312	22 368	19 938	22 983	26 167	84
	Métalliers, serruriers	18 382	21 840	27 483	20 220	24 663	31 426	341
	Chaudronnier - tôlier - tuyauteur	21 112	24 516	29 667	23 670	27 695	34 083	1 501

2. Résultats de l'enquête sur les salaires non-cadres au 31 décembre 2015

■ France entière

Les moyennes de salaires mensuelles ont été calculées sur une base horaire de 151,67 heures dans le mois.

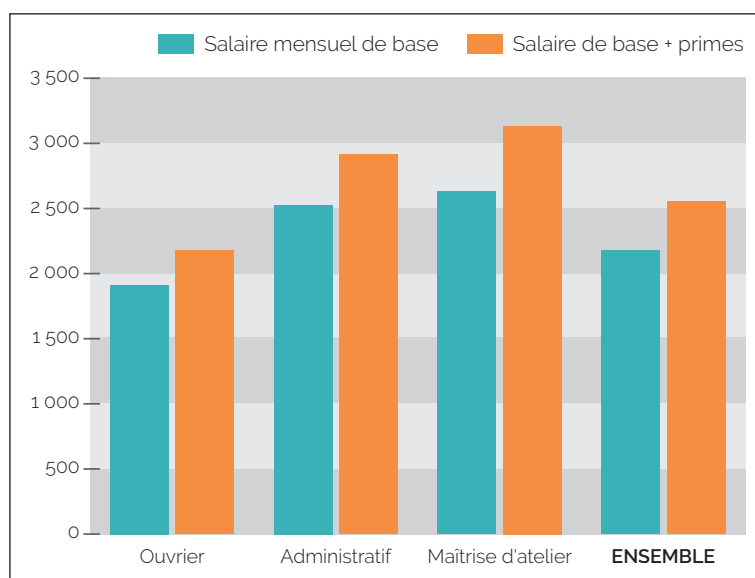
Le « salaire+primes » inclut les primes ayant caractère de complément de salaire : ancienneté, 13^{ème} mois, rendement, assiduité, objectifs, vacances, nuit, équipe, ...

Les primes ayant caractère de remboursement de frais, ainsi que l'intéressement et la participation sont exclues.

Les salariés ayant moins d'un an d'ancienneté n'ont pas été pris en compte dans le calcul du «salaire + primes». Les moyennes de salaire calculées sur un effectif inférieur à 15 salariés ne sont pas indiquées.

■ Moyenne par catégorie

Catégorie	Salaire mensuel de base			Salaire de base + primes		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Ouvrier	1 912	1 936	1 785	2 178	2 211	2 025
Administratif	2 527	2 551	2 466	2 916	2 956	2 814
Maîtrise d'atelier	2 628	2 648	2 453	3 133	3 167	2 829
ENSEMBLE	2 178	2 185	2 150	2 552	2 571	2 482



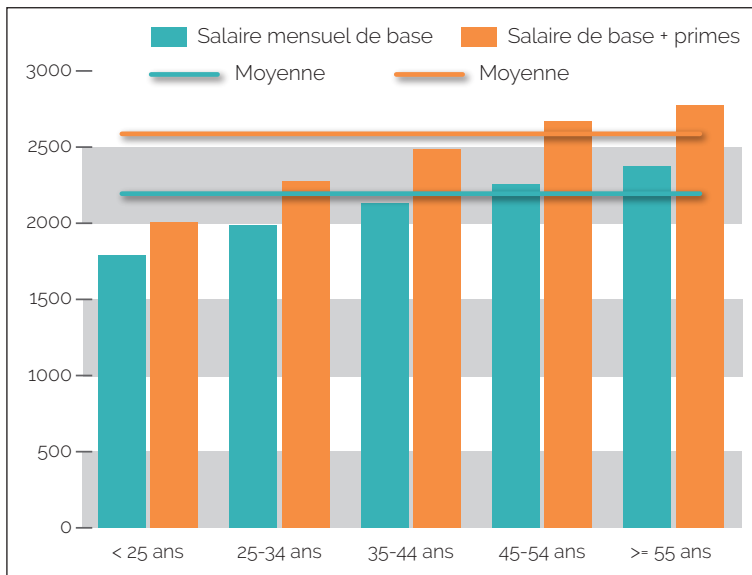
Caractéristiques des répondants à l'enquête

Nombre d'établissements : 1 730

	Effectifs répondants					
	TOTAL		Hommes		Femmes	
Ouvrier <i>(y compris technicien d'atelier)</i>	150 757	58 %	126 286	48 %	24 471	9 %
Administratif <i>(y compris technicien hors atelier)</i>	92 324	35 %	65 816	25 %	26 508	10 %
Maîtrise d'atelier	17 521	7 %	15 730	6 %	1 791	1 %
ENSEMBLE	260 602	100 %	207 832	80 %	52 770	20 %

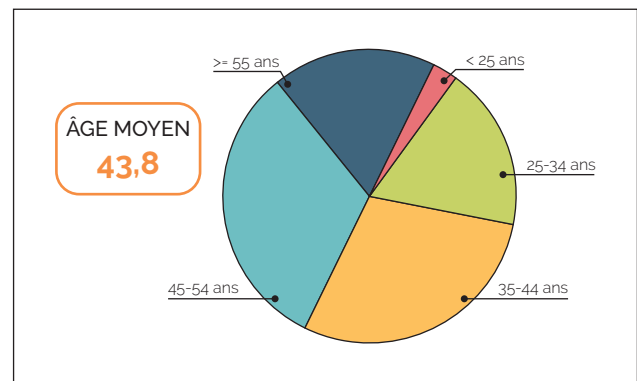
■ Moyenne par âge

Tranche d'âge	Salaire mensuel de base			Salaire de base + primes		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
< 25 ans	1 786	1 787	1 776	2 006	2 009	1 979
25-34 ans	1 988	1 990	1 982	2 272	2 283	2 218
35-44 ans	2 130	2 134	2 113	2 486	2 505	2 415
45-54 ans	2 257	2 276	2 190	2 668	2 705	2 550
>= 55 ans	2 371	2 396	2 288	2 774	2 812	2 654



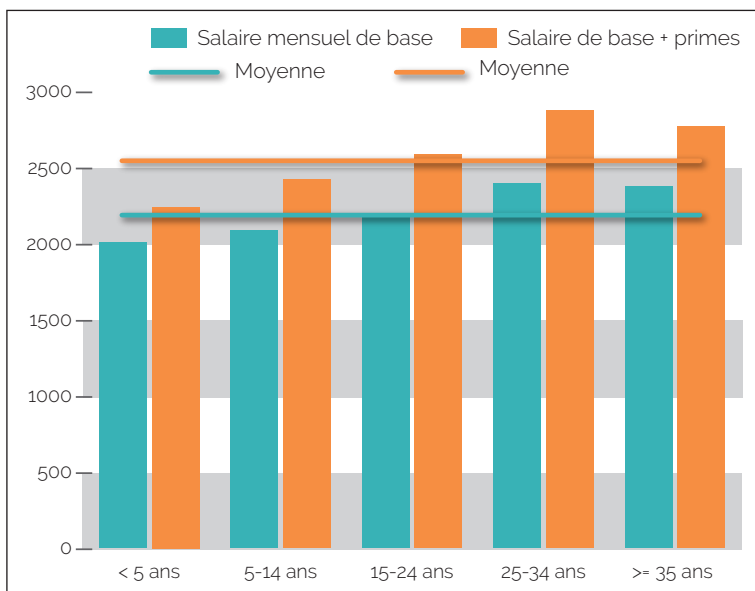
Caractéristiques des répondants à l'enquête

Tranche d'âge	Salaires mensuels de base		
	Total	Hommes	Femmes
< 25 ans	3 %	2 %	0 %
25-34 ans	18 %	15 %	3 %
35-44 ans	29 %	24 %	6 %
45-54 ans	32 %	25 %	7 %
>= 55 ans	18 %	14 %	4 %
TOTAL	100 %	80 %	20 %



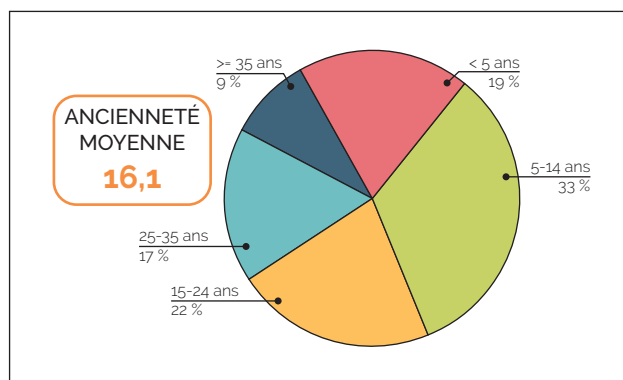
■ Moyenne par ancienneté

Tranche d'ancienneté	Salaires mensuels de base			Salaires de base + primes		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
< 5 ans	2 017	2 022	1 999	2 250	2 260	2 213
5-14 ans	2 093	2 098	2 074	2 432	2 451	2 367
15-24 ans	2 179	2 181	2 171	2 598	2 612	2 546
25-34 ans	2 405	2 415	2 362	2 888	2 912	2 796
>= 35 ans	2 384	2 400	2 320	2 779	2 802	2 692



Caractéristiques des répondants à l'enquête

Tranche d'âge	Salair e mensuel de base		
	Total	Hommes	Femmes
< 5 ans	19 %	15 %	4 %
5-14 ans	33 %	26 %	7 %
15-24 ans	22 %	18 %	4 %
25-34 ans	17 %	14 %	3 %
>= 35 ans	9 %	7 %	2 %
TOTAL	100 %	80 %	20 %



Ancienneté moyenne : 16,1

3. Les rémunérations des ingénieurs et cadres entre décembre 2014 et décembre 2015

■ Présentation de l'enquête

L'UIMM réalise une enquête sur les rémunérations des ingénieurs et cadres auprès des entreprises de la métallurgie. Cette enquête permet de mesurer la progression des rémunérations de une année sur l'autre et de déterminer les niveaux annuels moyens. L'échantillon étudié est de 1 400 établissements de toutes tailles représentant 100 000 ingénieurs et cadres.

Tous les résultats sont présentés pour la France entière ainsi que pour l'Île-de-France et la Province.

Ces résultats concernent :

- l'évolution des rémunérations des ingénieurs et cadres entre décembre 2014 et décembre 2015,
- les rémunérations mensuelles brutes hors primes en décembre 2014 et en décembre 2015,
- les rémunérations annuelles 2015.

■ Évolution des rémunérations de décembre 2014 à décembre 2015

• Progression à structure réelle

La notion de structure réelle s'appuie sur les **rémunérations brutes (hors primes) moyennes** observées en décembre 2014 et en décembre 2015. La progression des salaires est calculée de la façon suivante :

$$\text{Progression} = \left(\frac{\text{Moyenne des salaires observés en décembre 2015}}{\text{Moyenne des salaires observés en décembre 2014}} - 1 \right) \times 100$$

Dans le calcul à structure réelle, l'évolution des rémunérations peut être fortement influencée par les déformations de la structure de la population de référence, le nombre et le type de répondants changeant tous les ans. Aussi, les chiffres résultant de ce calcul doivent être abordés avec précaution.

POSITION	France	Île-de-France	Province
I	4,3%	5,4%	3,6%
« Transposés »	2,2%	1,9%	2,2%
II	2,4%	2,6%	2,3%
IIIA	2,2%	2,5%	2,0%
IIIB	2,2%	2,5%	1,8%
IIIC	2,5%	2,6%	2,0%
Supérieure	0,0%	-0,2%	1,0%
Ensemble	2,3%	2,6%	2,1%

• Progression des « présents-présents »

La notion de « présents-présents » s'appuie sur les **taux de évolution des rémunérations** des ingénieurs et cadres présents à la fois en décembre 2014 et en décembre 2015. La progression des salaires est calculée de la façon suivante :

$$\text{Progression} = \frac{\sum_{i=1}^N (\text{Taux d'évolution})_i}{N}$$

avec N = nombre d'ingénieurs et cadres présents en décembre 2014 et en décembre 2015 tels que la position, le coefficient et le contrat sont les mêmes aux deux dates et dont la rémunération est connue.

Les résultats du calcul à structure constante donnent une image plus exacte de l'ensemble des évolutions individuelles. Tous les effets de promotion et de vieillissement sont intégrés dans ce calcul.

POSITION	France	Île-de-France	Province
I	3,7%	4,6%	3,2%
« Transposés »	2,0%	1,6%	2,1%
II	2,3%	2,5%	2,2%
IIIA	2,3%	2,6%	2,1%
IIIB	2,3%	2,6%	2,0%
IIIC	2,7%	2,9%	2,2%
Supérieure	2,3%	2,0%	2,5%
Ensemble	2,3%	2,6%	2,2%

• Progression à statut constant

La notion de statut constant s'appuie sur les **taux de évolution des rémunérations** des ingénieurs et cadres présents à la fois en décembre 2014 et en décembre 2015 et qui n'ont pas changé de position, de coefficient et de modalité de décompte du temps de travail entre les deux dates. La progression des salaires est calculée de la façon suivante :

$$\text{Progression} = \frac{\sum_{i=1}^N (\text{Taux d'évolution})_i}{N}$$

avec N = nombre d'ingénieurs et cadres présents en décembre 2014 et en décembre 2015 tels que la position, le coefficient et le contrat sont les mêmes aux deux dates et dont la rémunération est connue.

Les résultats du calcul à statut constant ne sont influencés ni par les déformations de structure, ni par les caractéristiques de la population.

France	Île-de-France	Province
2,2%	2,5%	2,0%

■ Rémunérations mensuelles brutes hors primes

Les résultats des tableaux ci-dessous correspondent au montant moyen, par position, des appointements mensuels bruts hors primes versés en décembre 2014 et en décembre 2015. Ces rémunérations mensuelles excluent les gratifications, primes ou indemnités différées de périodicité supérieure au mois : trimestrielle, semestrielle ou annuelle (ex : 13^e mois).

Rémunérations du mois de décembre 2014

POSITION	France	Île-de-France	Province
I	2 854 €	2 990 €	2 785 €
« Transposés »	3 460 €	3 531 €	3 443 €
II	3 955 €	4 091 €	3 892 €
IIIA	5 144 €	5 285 €	5 028 €
IIIB	6 643 €	6 795 €	6 457 €
IIIC	9 635 €	9 885 €	9 179 €
Supérieure	9 948 €	11 382 €	9 098 €
Ensemble	4 809 €	5 301 €	4 495 €

Rémunérations du mois de décembre 2015

POSITION	France	Île-de-France	Province
I	2 944 €	3 093 €	2 869 €
« Transposés »	3 526 €	3 582 €	3 512 €
II	4 038 €	4 183 €	3 972 €
IIIA	5 255 €	5 408 €	5 127 €
IIIB	6 786 €	6 955 €	6 581 €
IIIC	9 881 €	10 160 €	9 372 €
Supérieure	10 197 €	11 624 €	9 350 €
Ensemble	4 914 €	5 426 €	4 586 €

■ Niveaux annuels bruts des rémunérations

Les résultats des tableaux ci-dessous correspondent au montant annuel moyen, par position, des appointements bruts versés en 2015. Ces rémunérations annuelles comprennent donc toutes primes, allocations forfaitaires (dirigeants de sociétés) ou indemnités ayant le caractère de complément de salaire, ainsi que les avantages en nature calculés selon l'évaluation retenue pour les déclarations fiscales.

Niveaux bruts des rémunérations de l'année 2015

POSITION	France	Île-de-France	Province
I	38 302 €	39 595 €	37 671 €
« Transposés »	45 333 €	45 319 €	45 336 €
II	53 302 €	54 464 €	52 764 €
IIIA	69 908 €	70 542 €	69 396 €
IIIB	92 377 €	94 011 €	90 391 €
IIIC	141 346 €	143 909 €	136 640 €
Supérieure	151 192 €	168 126 €	141 272 €
Ensemble	65 849 €	72 080 €	61 853 €